

## Protection juridique Protekta exclusive pour la SSST

Tous les membres SSST profitent grâce au contrat collectif avec Protekta assurance de protection juridique SA d'une couverture adaptée à leurs besoins.

### Risques assurés:

- **Droit pénal et administratif**  
Défense de l'assuré dans une procédure pénale devant des tribunaux ou des autorités administratives lorsqu'il est accusé d'avoir commis un délit par négligence. Toutefois pour une procédure pénale pour violation intentionnelle, nous versons (Protekta verse) les prestations assurées avec effet rétroactif, si la procédure est close par une décision exécutoire de non-entrée en matière, de classement ou d'acquittement.
- **Droit des assurances sociales et privées**  
Litige avec des institutions d'assurance de droit publics (AVS, AI, SUVA, caisses-maladie, caisse de pension) ou des assurances privées.
- **Droit du travail**  
Prise en charge d'une procédure de médiation (à concurrence de CHF 5'000,- par médiation) uniquement dans le cadre d'un litige qui oppose un assuré à son employeur en relation avec un contrat de droit privé ou public.
- **Conseils téléphoniques gratuits**  
Pour tout renseignement juridique, vous pouvez contacter le service de téléconsultations juridiques JurLine au numéro suivant 0848 82 00 82

Pour un rendez-vous téléphonique veuillez remplir le formulaire suivant:

<https://www.protekta.ch/fr/en-cas-juridique/renseignements-juridiques-jurline/rappel-par-jurline>

## Protection juridique privée

Chaque membre SSST enregistré et qui a payé sa cotisation peut conclure une assurance privée et/ ou circulation avec un rabais spécial de 15% sur le tarif normal en vigueur.

En cas de reprise de risques précédemment assurés auprès du partenaire de protection juridique précédent, Protekta **n'applique pas de délai de carence** pour les domaines déjà assurés, s'il n'y pas d'interruption de couverture entre l'ancien et le nouvel assureur.

Vous trouverez les conditions générales d'assurance de Protekta SA, ainsi que le formulaire d'adhésion directement sur le site internet de la SSST: <http://www.ssst.ch/fr> onglet protection juridique. Conseils et renseignements sur l'assurance auprès de Protekta: [offre@protekta.ch](mailto:offre@protekta.ch)